

Le 10 août 2012

Lesley Sprague, secrétaire municipale, et
Mary Bray, adjointe exécutive
Ville d'Elliot Lake
45, promenade Hillside Nord
Elliot Lake (Ontario) P5A 1X5

Objet : Plaintes sur des réunions à huis clos – réunion de l'Elliot Lake Residential Development Commission le 16 avril 2012; réunion de la Nuclear Waste Management Organization le 26 avril 2012

Mesdames,

Par la présente, je fais suite à ma conversation téléphonique avec l'adjointe exécutive Mary Bray le 7 août 2012, à propos des résultats de l'examen effectué par l'Ombudsman concernant deux plaintes sur des réunions à huis clos.

La première plainte alléguait que le Conseil avait assisté à une réunion de l'Elliot Lake Residential Development Commission (la Commission) le 16 avril 2012, durant laquelle il avait reçu une « présentation préalable » du budget de la Commission.

La seconde plainte alléguait que le Conseil avec assisté à une présentation de la Nuclear Waste Management Organization (NWMO) le 26 avril 2012, qui avait été organisée par le directeur général de l'Elliot Lake and North Shore Corporation for Business Development (ELNOS), sur invitation uniquement.

Selon ces plaintes, les deux réunions avaient comporté des discussions de certaines activités du Conseil qui étaient d'intérêt public et qui auraient donc dû être étudiées en public.

L'Ombudsman est l'enquêteur chargé des réunions à huis clos pour la Ville d'Elliot Lake. Notre Bureau a examiné ces plaintes pour déterminer si ces réunions constituaient des réunions du Conseil et si elles auraient donc dû se conformer aux exigences des réunions publiques.

Comme vous le savez, la *Loi de 2001 sur les municipalités* (la Loi) stipule que les réunions du Conseil doivent se tenir en public, sous réserve d'exceptions limitées décrites à l'article 239. De plus, le Conseil doit aussi respecter certaines exigences procédurales pour clore une réunion au public.

16 avril 2012, réunion de l'Elliot Lake Residential Development Commission

Lors de l'examen de ces plaintes, notre Bureau a parlé à la secrétaire, au maire Rick Hamilton et au président de l'Elliot Lake Residential Development Commission. De plus, nous avons obtenu et examiné le procès-verbal de la réunion dressé par la Commission.

Aperçu général :

L'Elliot Lake Residential Development Commission, également connue sous le nom de Lakeshore Properties, a été créée en vertu de l'*Elliot Lake (City of) Act, 2001*. À titre d'agent de la Ville, elle est autorisée à gérer l'aménagement des terres riveraines, à des fins résidentielles.

Le conseil d'administration de la Commission est composé de deux membres du Conseil municipal et de cinq représentants nommés de la communauté. Le conseil d'administration de la Commission se réunit régulièrement chaque mois et les conseillers municipaux sont généralement invités à assister à ces réunions. De plus, les conseillers municipaux peuvent observer tous les débats tenus à huis clos.

Chaque année, la Commission présente son plan d'affaires et son budget lors d'une réunion ordinaire du Conseil municipal. Cette année, elle l'a fait lors de la réunion du Conseil du 14 mai, selon les procès-verbaux publics.

Réunion :

Le Conseil municipal a été invité par courriel à assister à la réunion de la Commission le 16 avril 2012 pour commenter le plan d'affaires de la Commission avant que celui-ci ne soit finalisé et présenté au Conseil le 14 mai. Le Conseil doit approuver le plan d'affaires de la Commission pour que celle-ci puisse le mettre en œuvre.

Le maire et cinq des six conseillers municipaux ont assisté à la réunion. Deux d'entre eux sont également membres du conseil d'administration de la Commission.

Selon les renseignements donnés par le maire et la secrétaire, cette réunion s'est tenue à huis clos. Aucun avis n'a été donné au public à ce sujet. Toutefois, le président de la Commission a déclaré que le plan d'affaires avait été discuté en réunion publique.

L'ordre du jour remis par le président montre aussi que l'ébauche du plan d'affaires de la Commission serait discutée en séance publique.

Le procès-verbal de la réunion montre que la Commission a approuvé le plan d'affaires 2012 et a recommandé qu'il soit présenté au Conseil, en vue d'une approbation finale. Le procès-verbal ne donne aucun autre détail sur les discussions. Toutefois, le maire a déclaré que les membres du Conseil avaient commenté le plan d'affaires proposé.

Analyse :

En vertu de la *Loi sur les municipalités*, toutes les réunions du Conseil doivent se tenir en public, sous réserve d'exceptions limitées et à condition qu'un certain nombre d'exigences procédurales soient respectées. Pour les exigences relatives aux réunions publiques, une réunion se définit ainsi : « réunion ordinaire, extraordinaire ou autre d'un conseil municipal, d'un conseil local ou d'un comité de l'un ou de l'autre ».

Comme nous en avons parlé, l'Ombudsman s'est appuyé sur une étude des décisions des tribunaux et sur les principes qui sous-tendent les exigences des réunions publiques pour énoncer la définition suivante, visant à déterminer si un rassemblement du Conseil doit faire l'objet des exigences des réunions publiques énoncées dans la Loi :

Les membres du Conseil (ou d'un comité) doivent se rassembler en vue d'exercer le pouvoir ou l'autorité du Conseil (ou du comité), ou dans le but de faire le travail préparatoire nécessaire à l'exercice de ce pouvoir ou de cette autorité.

Selon les renseignements obtenus par notre Bureau, six des sept membres du Conseil ont assisté à la réunion de la Commission le 16 avril 2012 et ont examiné et commenté le plan d'affaires proposé. À ce titre, le Conseil s'est rassemblé dans le but d'exercer son pouvoir et de faire le travail préparatoire nécessaire à de futures activités du Conseil. Ce rassemblement constituait donc une « réunion » du Conseil. Certes, ladite réunion était organisée par une tierce partie, mais ceci n'élimine en rien l'obligation qu'avait le Conseil de se conformer aux exigences des réunions publiques stipulées par la Loi.

Les renseignements que nous avons reçus sur cette réunion étaient contradictoires, certains indiquant qu'elle avait été publique, et d'autres qu'elle s'était tenue à huis clos. L'ordre du jour de la réunion dressé par la Commission n'est pas mis à la disposition du public mais, à en croire le président de la Commission, les membres du public peuvent connaître les dates de réunion et les sujets de discussion en s'en informant auprès de la municipalité et en demandant à participer aux réunions.

Étant donné qu'aucun avis public n'a été donné à propos de cette réunion et qu'aucun membre du public n'y a assisté, cette réunion ne peut pas être considérée comme une réunion publique en vertu de la *Loi sur les municipalités*. En outre, la question discutée – à savoir le plan d'affaires proposé par la Commission – ne pouvait pas être examinée à huis clos puisqu'elle ne relève d'aucune exception énoncée dans la Loi.

Comme nous en avons parlé avec M^{me} Bray, la Ville devrait désormais veiller à ce que les réunions entre le Conseil et la Commission se déroulent conformément aux exigences et à l'intention de la *Loi sur les municipalités*.

Réunion du 26 avril 2012 avec la Nuclear Waste Management Organization :

Lors de son examen de cette plainte, notre Bureau a parlé avec la secrétaire, le maire Rick Hamilton et le directeur général de l'Elliot Lake and North Shore Corporation for Business Development (ELNOS).

Aperçu général :

La Nuclear Waste Management Organization (NWMO) est une société nationale qui a été créée en 2002, en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, pour enquêter et pour instaurer des méthodes approuvées de gestion du combustible nucléaire provenant des centrales. Cette organisation est placée sous la direction d'un Conseil d'administration.

Actuellement, la NWMO cherche un lieu d'enfouissement des déchets dans des formations géologiques profondes, dans le Nord de l'Ontario. À notre connaissance, le Conseil de la Ville d'Elliot Lake a tenu des réunions publiques le 11 octobre et le 28 novembre 2011 ainsi que le 12 mars 2012 pour discuter de ce projet d'enfouissement des déchets de la NWMO. En octobre 2011, le Conseil a adopté une résolution en séance publique pour confirmer que la municipalité était candidate à ce projet.

La municipalité doit être soumise à une évaluation visant à déterminer l'aptitude du site et doit mettre en place un processus officiel de consultation du public, pour que le processus de sélection du site passe aux étapes suivantes.

Présentation de la NWMO :

D'après les renseignements que nous avons obtenus, le directeur général d'ELNOS a envoyé un courriel le 16 avril 2012 au Conseil d'Elliot Lake, l'informant qu'ELNOS organisait une présentation régionale de la NWMO, provisoirement prévue pour le 26 avril 2012.

En plus du Conseil d'Elliot Lake, les conseils municipaux de North Shore, Blind River et Spanish, de même que la Première Nation de Serpent River, ont été invités à y assister.

Le directeur général d'ELNOS a organisé cette réunion pour créer un forum d'information à l'intention des cinq communautés intéressées à obtenir plus de renseignements sur le processus de recherche d'un site d'enfouissement dans des couches géologiques profondes, entre autres sur le processus de sélection et sur le processus général de consultation publique.

Le directeur général a confirmé que la NWMO était prête à assister à des réunions du Conseil pour faire une présentation, ce qu'elle avait fait dans au moins une des municipalités qui avait exprimé leur intérêt sur la question.

Le maire Rick Hamilton a confirmé que lui et quatre autres membres du Conseil avaient assisté à la réunion. Il n'avait pas connaissance d'un avis public de cette réunion. Il a aussi confirmé que la NWMO avait présenté des renseignements aux participants, qui comptaient de 30 à 40 invités, dont des représentants des autres municipalités mentionnées ci-dessus.

Le maire a reconnu que généralement la NWMO présente ce type d'information lors d'une réunion du Conseil, mais il a expliqué que des mesures différentes avaient été prises pour permettre aux cinq municipalités d'obtenir des renseignements lors d'une seule réunion, dans un même lieu central.

Analyse :

Comme nous en avons parlé le 7 août 2012, les renseignements obtenus confirment qu'il y a eu quorum du Conseil pour obtenir de l'information qui guiderait le futur processus décisionnel du Conseil. À ce titre, ce rassemblement devait être considéré comme une réunion du Conseil, soumise aux exigences des réunions publiques en vertu de la *Loi sur les municipalités*.

Étant donné qu'aucun avis n'a été communiqué au public à propos de cette réunion, elle constituait une réunion à huis clos à toutes fins pratiques. Mais rien n'indique que le Conseil ait suivi le processus requis pour tenir une réunion à huis clos. De plus, les renseignements discutés lors de cette réunion – à savoir des renseignements généraux sur les premières étapes à suivre pour trouver un site d'enfouissement des déchets dans des

couches géologiques profondes – ne relèvent d’aucune des exceptions prévues par la Loi pour clore une réunion au public.

Nous le répétons : le fait que cette réunion ait été organisée et dirigée par une tierce partie n’enlève en rien au Conseil ses obligations en vertu de la Loi. Comme indiqué le 7 août 2012, le Conseil doit veiller désormais à ce que ses réunions avec la NWMO et toute autre tierce partie respectent les exigences de la Loi.

Nous vous demandons de communiquer cette lettre lors de la prochaine réunion publique du Conseil le 27 août 2012 et de l’afficher sur le site Web de la Ville à l’intention du public.

Pour conclure, nous tenons à vous remercier de votre coopération lors de cet examen.

Cordialement,

Yvonne Heggie
Agente de règlement préventif